



## Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 24 au 31 octobre 2022

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 11 dossiers de demande d'aide LEADER.

**Les 11 dossiers ont été sélectionnés.** Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

### Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 3	DUCLOS Jean-Yves FRECHOU Alain PUENTE Alain
Membres titulaires du collège privé : 6	PAULUS Cédric DUCHAUD Bernard ADOUE Jean CASSING Myriam NEUMAN Jean-Pierre GODICHAUD Patrick
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 3	FAUVERNIER Anabelle DUMAIL Bernard BRILLET Gérard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 1	TALBOT Julie

Le double quorum a été atteint : 13 membres se sont exprimés dont 13 ayant voix délibérative : 6 membres du collège public et 7 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

### Information

Le projet **Aménagement du sentier pédestre autour du lac de Sède** de la commune de Saint-Gaudens a été programmé le 4 avril 2022.

Suite à une baisse du montant du projet, le dossier a été réinstruit et un nouveau plan de financement édité.

Le montant de l'aide LEADER passe donc de 65 054€ € à **30 003,68 €**.

### Proposition de modification de la maquette financière

Les montants restants sur les fiches-actions 7 ne permettent pas de couvrir les aides sollicitées par des dossiers pour cette programmation.

Transfert d'un montant de **64 861,38 €** de la fiche action 1 (culture) vers la fiche action 7 (agriculture).

Transfert d'un montant de **41 000 €** de la fiche action 6 (santé) vers la fiche action 7 (agriculture)

Les membres du comité valident la nouvelle répartition de l'enveloppe LEADER à l'unanimité. Les modifications seront apportées à l'annexe 2 de la convention LEADER.

En vertu des articles 4 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 31 octobre 2022 sera transmis à la Région et à l'ASP.

## Programmation de 11 dossiers

### 1) Création d'une aire d'accueil de camping-car (Commune de Labarthe Rivière)

**Notation du projet : 19/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7/10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 32 557,23 €.**

Détail : 12 avis positifs attribuant la note de 19/28 et 1 avis négatif attribuant la note de 15/28.

### 2) Elaboration du Schéma de Développement Economique Commingeois (PETR Pays Comminges Pyrénées)

**Notation du projet : 20/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8/10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 45 964,80 €.**

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 20/28.

### 3) Aménagement pour l'implantation d'une table d'orientation (Commune de St-Frajou)

**Notation du projet : 15/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7/10

2/ La stratégie locale : 5/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 14 028,31 €.**

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 15/28.

#### 4) La Maison des Hautins : promouvoir l'agriculture et le territoire du Comminges par la création d'une activité agritouristique (SCEA les Hautins)

**Notation du projet : 17/29 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 6/10
- 2/ La stratégie locale : 7/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 50 000 €.**

Détail : 12 avis positifs attribuant la note de 17/29 et 1 avis négatif attribuant la note de 14/29.

#### 5) Soutien aux agricultrices et femmes entrepreneures en milieu rural dans le Comminges (FD CIVAM 31)

**Notation du projet : 21/30 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7/10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 23 772,82 €.**

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 21/30.

#### 6) Développement d'un algorithme de mise en relation pour la plateforme Job en Comminges (Association Job en Comminges)

**Notation du projet : 23/29 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 10/10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

**Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable**

**Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 19 180,80 €.**

Détail : 12 avis positifs attribuant la note de 23/29. M. Godichaud n'a pas pris part au vote car directement concerné par le projet.

#### 7) Acquisition d'un véhicule et de VTT électriques (CC Pyrénées Haut Garonnaises)

**Notation du projet : 15/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 4/10
- 2/ La stratégie locale : 5/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 11 682,28 €.

Détail : 10 avis positifs attribuant la note de 15/28 et messieurs Puente, Brillet et Dumail n'ont pas pris part au vote car directement concerné par le projet.

### 8) Mobilité durable en destination Comminges Pyrénées (OT Intercommunal Cœur Coteaux Comminges)

**Notation du projet : 16/29 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 4/10

2/ La stratégie locale : 5/12

3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 13 881,88 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 16/29.

### 9/ Espace test en transformation lactée (Lycée agricole de Saint-Gaudens)

**Notation du projet : 24/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 9/10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 27 099,84 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 24/28.

### 10/ Mobilité Durable en Comminges Pyrénées (PETR Pays Comminges Pyrénées)

**Notation du projet : 17/28 (note supérieure au seuil de sélection)**, selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 4/10

2/ La stratégie locale : 7/12

3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 10 263,86 €.

Détail : 12 avis positifs attribuant la note de 17/28 et 1 avis négatif attribuant la note de 15/28.

### 11) Animation et gestion du programme LEADER 2022 (PETR Pays Comminges Pyrénées)

Cette opération concerne l'ingénierie territoriale portée par le Pays Comminges Pyrénées relative à l'animation et la gestion du programme LEADER pour l'année 2022.

**Comme chaque année le dossier est présenté au GAL pour le solliciter sur le financement LEADER mais n'a pas à être évalué selon la grille d'analyse : raison pour laquelle il n'y a pas de proposition de note.**

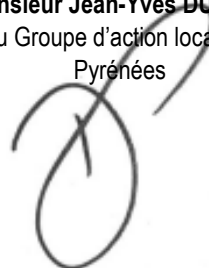
Avis du Comité de programmation :  favorable  défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 46 118,92 €.

Détail : 13 avis positifs

**Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.**

Monsieur Jean-Yves DUCLOS  
Président du Groupe d'action locale Comminges  
Pyrénées



Etat d'avancement de la maquette financière LEADER au 31 octobre 2022

**67 dossiers ont été programmés à ce jour représentant 90,2 % de la maquette globale soit 3 796 279,58 €.**

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER	Programmé	Nb projets programmés	%
1 - Patrimoine / culture	222 639 €	174 834,39 €	5	78 %
2 - Innovation / TIC / ESS	234 293 €	232 779,69 €	8	99 %
3 - Tourisme	905 000 €	810 315,10 €	16	89 %
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	913 268 €	947 081,31 €	14	95 %
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	475 000 €	422 339,89 €	6	88 %
6 - Equipements et services de proximité (santé)	320 000 €	320 000,00 €	3	100 %
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	480 861 €	338 092,35 €	9	70 %
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	58 401,59 €	3	46 %
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	265 000 €	212 723,58 €	7	80 %
11 - Animation et gestion du GAL	266 939 €	279 711,68 €	7	99 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 208 000 €</b>	<b>3 796 279,58 €</b>	<b>78</b>	<b>90,2 %</b>

## Annexe : détail des notes attribuées

### Création d'une aire d'accueil de camping-car (Commune de Labarthe Rivière)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>7</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### Elaboration du Schéma de Développement Economique Commingeois (PETR Pays Comminges Pyrénées)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>7</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1

4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### Aménagement pour l'implantation d'une table d'orientation (Commune de St-Frajou)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>7</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>5</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### La Maison des Hautins : promouvoir l'agriculture et le territoire du Comminges par la création d'une activité agritouristique (SCEA les Hautins)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>6</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>7</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2



<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>2</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### Soutien aux agricultrices et femmes entrepreneures en milieu rural dans le Comminges (FD CIVAM 31)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>7</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>3</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1

### Développement d'un algorithme de mise en relation pour la plateforme Job en Comminges (Association Job en Comminges)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>10</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4

2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>2</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>2</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### Acquisition d'un véhicule et de VTT électriques (CC Pyrénées Haut Garonnaises)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>4</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	0
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>5</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>5</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### Mobilité durable en destination Comminges Pyrénées (OT Intercommunal Cœur Coteaux Comminges)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>4</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	0
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>5</b>

2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>5</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>2</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### Espace test en transformation lactée (Lycée agricole de Saint-Gaudens)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>9</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>9</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>5</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

### Mobilité Durable en Comminges Pyrénées (PETR Pays Comminges Pyrénées)

<b>1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)</b>	<b>4</b>
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	0
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1

<b>2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)</b>	<b>7</b>
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
<b>3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)</b>	<b>5</b>
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
<b>4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)</b>	<b>1</b>
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC